



**SOUTENONS, FAVORISONS ET DÉVELOPPONS
NOTRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE**



COURT-CIRCUIT

APPEL À PROJETS PARTENARIAL

communauté d'agglomération



AVIGNON
Ville d'exception



CONTEXTE

La pandémie de Covid-19 a entraîné une crise sanitaire mondiale sans précédent qui aura des répercussions sociétales majeures. Afin d'éviter qu'elle ne débouche sur une crise systémique, l'État a pris des mesures de solidarité exceptionnelles pour protéger la population, tout en assurant la continuité des activités essentielles à la bonne santé économique du pays. Les Régions se sont également organisées pour relayer les dispositifs étatiques et ont débloqué en urgence des fonds supplémentaires.

C'est dans ce contexte délicat et en complémentarité des politiques de l'État et des Régions SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie que le Grand Avignon souhaite agir au plus près des besoins du territoire et apporter tout son soutien aux acteurs économiques, en proposant son **Plan de soutien à l'économie locale « Fort dans les moments forts »**. La Ville d'Avignon, très impliquée également dès le début de la crise sanitaire auprès des acteurs économiques de proximité souhaite poursuivre et renforcer son engagement, au côté du Grand Avignon, afin **de favoriser les conditions d'une relance économique orientée vers la transition écologique et la résilience des territoires**.

Le Grand Avignon et la Ville d'Avignon ont donc travaillé de concert sur une des mesures phares de ce plan de soutien en lançant conjointement l'**appel à projets « COURT-CIRCUIT » dont les objectifs sont d'accompagner les structures de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire, dans la reprise de leur activité et d'apporter des solutions durables répondant à des besoins nouveaux sur le territoire**.

En effet, ces associations ont été durement impactées par la crise car nombre d'entre elles ont dû cesser partiellement ou totalement leur activité. Soucieux d'accompagner les structures les plus en difficulté, cet appel à projets est aussi l'occasion d'encourager des projets émergents ou nouveaux ayant des retombées positives sur l'ensemble du territoire, et participant à une économie locale, solidaire et durable. La volonté des collectivités partenaires est de saisir l'opportunité d'inventer de nouvelles réponses face aux exigences sociales et environnementales que cette crise n'a pas manqué de faire ressortir.

Cet appel à projets est une mesure exceptionnelle inscrite dans le « Plan de soutien du Grand Avignon à l'économie locale » envisagé lors de la crise Covid. Il a pour objectif de soutenir le tissu associatif œuvrant dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire dans ce contexte difficile et inédit. Il n'a donc pas vocation à financer les actions « habituelles » de ces structures subventionnées par ailleurs.



Cet appel à projets est une mesure exceptionnelle inscrite dans le « Plan de soutien du Grand Avignon à l'économie locale » envisagé lors de la crise Covid. Il a pour objectif de soutenir le tissu associatif œuvrant dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire dans ce contexte difficile et inédit. Il n'a donc pas vocation à financer les actions « habituelles » de ces structures subventionnées par ailleurs.

DATES LIMITES POUR LE DÉPÔT DES DOSSIERS

 **16 août 2020** pour la première phase de sélection des dossiers

 **31 octobre 2020** pour la deuxième phase de sélection des dossiers



LES OBJECTIFS DE COURT-CIRCUIT

Cet appel à projets vise à :

- Accompagner les associations de l'Économie Sociale et Solidaire les plus impactées par la crise dans la reprise de leur activité, notamment celles du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE).
- Soutenir le tissu associatif local dans le déploiement d'actions répondant à des besoins ayant émergé pendant la crise et participant au développement d'une économie ancrée dans son territoire, plus inclusive, plus solidaire et plus responsable.
- Contribuer à la structuration d'une offre en produits locaux permettant de prolonger la dynamique en faveur des circuits courts après le confinement.



LES BÉNÉFICIAIRES DE COURT-CIRCUIT

L'Appel à projets « COURT-CIRCUIT » s'adresse aux :

- Associations œuvrant dans les secteurs du développement économique, de l'Économie circulaire Sociale et Solidaire, de l'emploi et de l'insertion.
- Associations œuvrant dans le secteur de l'agriculture et des circuits courts.
Le siège social de ces associations doit être situé sur une des communes du Grand Avignon.



LES ACTIONS FINANÇÉES PAR L'APPEL À PROJETS

- Cet appel à projets pourra venir en soutien des associations les plus en difficultés, notamment celles du secteur de l'insertion par l'activité économique qui ont vu leur activité se réduire, voire cesser au cours de cette crise Covid, **en participant à leur budget de fonctionnement.**
- À travers cet appel à projets « COURT-CIRCUIT », le Grand Avignon et la Ville d'Avignon souhaitent encourager le financement de **nouveaux projets répondant à un besoin ayant émergé durant la crise, s'inscrivant dans l'Économie Sociale et Solidaire, l'économie circulaire et la promotion des circuits de proximité.** Cela peut comprendre la mise en place de nouveaux services, de nouveaux modes de consommation responsable et de nouvelles formes de commerces (mutualisation des moyens, formation en ligne, accompagnement d'entrepreneurs, démarches collectives visant à diminuer l'impact environnemental des commerces...).
- Il s'agit également de faire émerger des **actions permettant de répondre à une augmentation de l'offre en produits locaux et à une amélioration des circuits logistiques** sur le territoire : nouveaux points de vente, extension de la clientèle, nouveaux lieux ou mutualisation de dispositifs de stockage, de conditionnement et de transport.



L'aide financière versée par le Grand Avignon et la Ville d'Avignon se fera sous la forme d'une subvention directe, pour un montant minimum de **5 000 €** et un montant maximum de **20 000 €**.



LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour pouvoir bénéficier du soutien du Grand Avignon et de la Ville d'Avignon dans le cadre de cet appel à projets, les conditions suivantes doivent être remplies :

- S'inscrire dans le cadre du « Plan de soutien du Grand Avignon à l'économie locale ».
- Développer une action (ayant émergé durant la crise ou en projet) se déroulant et ayant des retombées sur le territoire du Grand Avignon.
- Proposer une action (ayant émergé durant la crise ou en projet) répondant aux objectifs et actions présentés ci-dessus.
- Pour les associations en difficulté suite à la crise Covid : justifier d'un problème de trésorerie, d'une diminution de recettes ou de chiffre d'affaire en lien avec la fermeture de la structure, la cessation partielle ou totale d'activité, l'annulation d'évènements, la baisse des cotisations...
- Remettre par voie numérique un dossier complet dans les délais impartis.



LES CRITÈRES D'ANALYSE DES DOSSIERS

L'analyse des demandes se fera au cas par cas, au regard de :

- La réponse apportée aux besoins locaux ayant émergé durant la crise (capacité à créer une nouvelle offre répondant à un besoin identifié).
- La capacité à travailler en synergie avec différents acteurs du territoire et à mutualiser les moyens.
- La santé financière et la transparence de gestion : présentation des comptes et budgets, diversification des recettes, capacité d'autofinancement.
- Les moyens humains, techniques et financiers mis en œuvre pour la réalisation de l'action.
- Les modalités de communication et d'information sur l'action.



LES MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

LE DÉPÔT DES DOSSIERS

- L'appel à projets « COURT-CIRCUIT » et le formulaire de demande de subvention sont téléchargeables sur www.grandavignon.fr et www.avignon.fr, à compter du **1^{er} juillet 2020**.
- Le formulaire de demande de subvention devra être renvoyé **UNIQUEMENT par voie numérique**, sous format PDF, à l'adresse suivante : economie@grandavignon.fr

• Dates butoirs de dépôt des dossiers

Le 16 août 2020 : un premier comité de sélection se réunira courant septembre pour examiner les dossiers reçus avec un vote des décisions prévu en octobre.

Le 31 octobre 2020 : un second comité de sélection se réunira courant novembre pour étudier les dossiers reçus avec un vote des décisions prévu en décembre.

Attention > Ces dates de vote des décisions sont données à titre indicatif et seront confirmées ultérieurement avec les nouvelles équipes municipales et communautaires.

NB > Les dossiers numériques incomplets, incorrectement remplis ou hors délais, ainsi que les dossiers de réponse en format papier ne seront pas instruits par le comité de sélection. Un mail d'accusé de réception sera automatiquement envoyé aux opérateurs dont les dossiers auront été jugés complets.

Aucun dossier ne sera accepté après le 31 octobre 2020.

L'INSTRUCTION DES DOSSIERS

- Les agents du Grand Avignon et de la Ville d'Avignon émettront un avis technique sur les dossiers. Les projets seront ensuite présentés au comité de sélection composé d'élus des deux collectivités qui émettra un avis favorable, réservé ou défavorable.
- Un courrier d'information sera envoyé aux porteurs de projet indiquant la décision du comité de sélection.
- Les subventions accordées feront l'objet d'une notification ou d'une convention entre le Grand Avignon, la Ville d'Avignon et le bénéficiaire.
- Un bilan des actions et un suivi financier seront demandés en fin de projet (rapport technique et financier).
- Des informations et documents complémentaires concernant l'état d'avancement et le suivi du projet pourront être demandés.



CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

GRAND AVIGNON

320, chemin des Meinajariès - BP 1259 Agroparc

84911 Avignon Cedex 9

Tél. : 04 90 84 47 00 / Fax : 04 90 84 47 01

economie@grandavignon.fr

www.grandavignon.fr